



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries
75484 Paris Cedex 10
Tel. : 01.47.70.91.69
contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 3 du 21 janvier 2016

Catégorie B
CAPN n°6 du 21 janvier 2016

Examen des candidatures pour recrutement Hors Métropole

La Commission Administrative Paritaire Nationale n°6, réunie le 21 janvier 2016, était consacrée à l'affectation de contrôleurs postulant pour :

Emplois	Sites
1 emploi	à la Trésorerie auprès de l'ambassade de France (TAF) en Algérie
2 emplois	à la Trésorerie auprès de l'ambassade de France (TAF) aux États Unis
2 emplois	à la Trésorerie auprès de l'ambassade de France (TAF) au Sénégal
1 emploi	à la Trésorerie de Saint Barthélémy
1 emploi	à la Trésorerie de Saint Martin
3 emplois	à la DDFIP de Saint Pierre et Miquelon
1 emploi	à la DFIP de Wallis et Futuna
2 emplois	à la DFIP de Nouvelle Calédonie

Au total 167 demandes avaient été enregistrées pour 13 postes.

L'administration a informé les élus en cours de séance que le poste de Wallis et Futuna, contrairement à ce qui avait été annoncé, n'était plus vacant.

Commentaires FO :

La délégation **F.O.-DGFIP** est d'abord intervenue pour revendiquer le maintien du réseau TAF.

La Direction Générale a fixé comme règle l'affectation à l'ancienneté administrative. La délégation **F.O.-DGFIP** a rappelé que compte tenu des particularités du réseau HM, un changement des règles de gestion s'imposait.

F.O.-DGFIP a rappelé ses revendications :

- une affectation à l'ancienneté de la demande sur un séjour de 4 ans renouvelable 1 fois, sur un ou deux pays au choix de l'agent,
- un recrutement permettant aux agents des deux filières de candidater sur tous les postes du réseau hors métropole,
- le maintien sur place des agents de catégorie C promus en catégorie B.

Dans le cadre de cette CAP, la DGFIP s'est refusée à examiner les candidatures des agents de la filière fiscale, y compris en situation de rapprochement.

Le président de la CAPN, représentant du Directeur Général, a par ailleurs signifié qu'aucune « cascade » ne serait faite en cas de désistement d'un candidat.

Cependant, l'administration nous a informé que, dans le courant du premier semestre 2016, un groupe de travail « règles de gestion » étudierait la possibilité d'ouverture aux agents de la filière fiscale du mouvement HM.

VOTES : La délégation F.O.-DGFIP a voté contre toutes les propositions de l'administration, conformément à ses revendications rappelées en déclaration liminaire

Les élus F.O.-DGFIP

Sylvie SERRE – Marie-Laure SOLANO – Antonio GONZALES – Florence ALVINERIE-
Marc GEORGES – Michelle BOUVIER- Pascaline KERHOAS



Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En cette période de vœux, nous aurions aimé vous assurer que 2016 sera une excellente année, mais malheureusement elle se présente assez mal.

En 2016, notre administration supportera 54 % des suppressions d'emploi annoncées dans la Fonction Publique d'État. Le discours de M. Hollande lundi dernier au Conseil Économique et Social, n'augure rien de positif pour notre ministère. Les 2 milliards d'économies à réaliser pour atteindre l'objectif présidentiel pèseront vraisemblablement lourds sur notre ministère.

Nous vous rappelons, au cas où vous l'auriez déjà oublié, que nos missions sont indispensables pour renforcer l'État et la République :

En effet :

- dans sa mission de comptable de l'État, la DGFIP assure le financement des moyens donnés aux services de sécurité pour assurer la sécurité de nos concitoyens,
- dans sa mission de contrôle fiscal, la DGFIP enquête sur les flux monétaires douteux finançant des organisations mafieuses et terroristes.

F.O.-DGFIP considère que pour maintenir et garantir les missions dévolues à la DGFIP, il devient urgent de dresser un véritable état des lieux de nos services, assorti d'un recensement exhaustif et objectif des charges et d'arrêter les suppressions d'emplois.

Pour revenir à l'ordre du jour, nous allons examiner les candidatures déposées par les agents souhaitant exercer dans le réseau de la DGFIP à l'étranger ou dans les territoires d'Outre Mer.

Nous posions les années précédentes la question de votre volonté de préserver un réseau à l'Étranger. Votre réponse a été suffisamment claire puisque :

En 2015, les trésoreries des ambassades en Chine, Grand Bretagne, Côte d'Ivoire et Madagascar ont été fermées.

En 2017, sont programmées les fermetures de celles du Tchad, du Burkina Faso, d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie.

Heureusement, il nous reste encore, Saint Martin, Saint Barth, Monaco et le Vatican pour soutenir l'image de la DGFIP a l'étranger....

F.O.-DGFIP vous rappelle son attachement au réseau Hors Métropole, qui doit être préservé. Il revendique l'ouverture de trésoreries auprès des ambassades sur tous les sites d'importance diplomatique ou économique dans le monde.

Pour autant, **F.O.-DGFIP** dénonce la sélection des agents selon le critère de l'ancienneté administrative, critère beaucoup trop restrictif ou réducteur qui aboutit à un vieillissement considérable de ce réseau.

Aujourd'hui, en vous obtenant à maintenir des affectations selon le seul critère de l'ancienneté administrative, vous mettez en péril ce qui reste de ce réseau en le privant d'un manque évident de dynamisme, de diversité et de complémentarité.

F.O.-DGFIP revendique donc une sélection sur la base de l'ancienneté de la demande qui prenne en compte la volonté de l'agent à exercer des missions dans le réseau HM et ouvre ainsi ces postes à de jeunes agents.

Compte tenu de la spécificité de nos missions, **F.O.-DGFIP** exige :

- Une affectation à l'ancienneté de la demande.
- Un contrat de quatre ans renouvelable une fois, sur un ou deux pays au choix de l'agent.
- Le maintien sur place des agents de catégorie C promus en catégorie B.

Encore une fois, vous avez réservé ces appels à candidature à la seule filière GP alors même que depuis le 1^{er} septembre 2015 les mouvements de mutation ont été complètement défiliarisés.

Cela n'est pas acceptable et constitue une véritable discrimination vis-à-vis des collègues de la filière fiscale.

C'est une affectation au profil qui ne dit pas son nom !!

Au-delà des problématiques du réseau HM, **F.O.-DGFIP** constate la dégradation du dialogue social à la DGFIP, la remise en cause du réseau DGFIP en France et à l'Étranger, et appelle les agents à manifester leur mécontentement le mardi 26 janvier 2016 par la grève pour exiger :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- la revalorisation des moyens de fonctionnement,
- une véritable reconnaissance financière de la technicité,
- la suspension des restructurations et des fermetures.

et pour revendiquer :

- une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice,
- le maintien du statut général et des statuts particuliers,
- une véritable revalorisation des carrières pour toutes les catégories de personnel et non un ersatz tel que prévu dans le PPCR,
- les moyens budgétaires pour que notre pays conserve et développe un service public républicain de qualité au service de tous les publics.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

➔ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP